

LA FRANCE REPUBLICAINE

JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

A LYON

3, place des Cordeliers, 3

RESPONDANTS A PARIS POUR LES ANNONCES ET LES ABONNEMENTS
DONGRELL et BULLIER jeune, place de la Bourse, 33.
LAFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.



ABONNEMENTS

PRIX	8 mois	24 fr.	1 an
pour Lyon	10 fr.	20 fr.	40 fr.
le départ. du Rhône	11	22	44
Hors du département	13	25	50
Etranger	15	30	60

Pour les abonnements, envoyer un bon sur la poste, ou un mandat à vue sur Lyon.

AVIS

En raison de l'importance du renouvellement du 31 décembre et de l'encombrement qui règne dans les bureaux de poste à cette époque de l'année, MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire à cette date, sont priés de vouloir bien le renouveler le plus tôt possible, afin d'éviter toute interruption dans la réception du journal.

Lyon, 27 Décembre 1872

Les bonapartistes ne laissent échapper aucune occasion de rentrer en scène, et la presse française a, selon nous, le tort de les y aider involontairement en leur donnant trop facilement la réplique. C'est ainsi que depuis quelques jours, et grâce au calme dont nous jouissons depuis le départ de l'Assemblée, il s'est fait plus de bruit que de raison autour d'une lettre de M. de Gramont.

Force nous est à notre tour de nous occuper de l'incident; nous le ferons aussi brièvement que possible. Dans sa déposition devant la commission d'enquête sur le 4 Septembre, M. Thiers, s'expliquant sur les causes et l'origine de la dernière guerre, a nettement établi ces deux points :

1^o La guerre a été cherchée, voulue, dans un intérêt purement dynastique, par les familiers des Tuileries, par ceux que l'on connaissait alors sous le nom de Mamelucks de l'Empire ;

2^o Les ministres au « cœur léger » du cabinet Ollivier ont assumé la lourde responsabilité de cette folle déclaration de guerre, sans s'inquiéter de savoir si nous étions matériellement en mesure de soutenir la lutte, sans se donner la peine d'assurer des alliés à la France.

C'est contre cette dernière alléguation que M. de Gramont, alors ministre des affaires étrangères, a voulu protester. Dans une lettre adressée à l'un de ses amis et intentionnellement livrée à la publicité, il attribue aux ministres de l'Empire austro-hongrois le langage suivant, qu'il prétend reproduire textuellement :

« L'Autriche considère la cause de la France comme stérile, et contribuera au succès de ses armes dans la limite du possible. »

A peine cette audacieuse affirmation était-elle lancée, que tous les journaux de Vienne s'élevaient en termes indignés contre le « diplomate malheureux » qui osait ainsi dénaturer des « faits notoires et parfaitement établis. »

De son côté, le Journal des Débats publiait des extraits du recueil des documents diplomatiques anglais (Livre bleu) et autrichiens (Livre rouge), relatifs à la déclaration de guerre, et faisait bonne et prompt justice des assertions de M. de Gramont.

De ces documents considérables nous reproduisons ici certaines parties essentielles, plus que suffisantes, d'ailleurs, pour convaincre... d'inexactitude l'ancien ministre de Napoléon III.

Voici d'abord une déclaration de M. de Beust, tirée du résumé des faits qui sert de préface au livre rouge : « Le gouvernement impérial et royal, dit le chancelier autrichien, loin d'encourager le gouvernement français à entreprendre une guerre qui lui a été si fatale, loin de lui avoir fait espérer son appui, ne lui a pas épargné les avertissements et ne l'a pas laissé dans le moindre doute sur son intention de garder une stricte neutralité. »

« Ce qu'on pense en Autriche de l'avenir de la France, mais ni le président, ni le ministre public ne songea à interrompre l'avocat. Celui-ci, fiévreux, exalté, la sueur au front, ne se possédait plus et parlait, parlait... comme s'il n'eût plus conscience de l'importance de ses paroles. »

Il continua, s'épouillant lui-même au bruit de sa voix : « Les doses ont été réparties, combinées savamment, les médicaments joints et le but atteint. Est-ce une servante qui eût mené cela ainsi ? »

Allons donc ! c'est insensé ! Avant que j'aie conclu, votre raison a répondu pour moi. Mais il reste quelque chose à la charge de l'accusé. Toujours ces maudites lettres que vous croyez encore peut-être de sa main, et sa fuite au moment de la catastrophe. Sa fuite !... Mais voilà qui prouve qu'elle n'était pas coupable ; si elle l'avait été, elle aurait travaillé à faire disparaître toutes les preuves de son crime et serait restée devant nous. Pourquoi donc a-t-elle fui ? Je vais vous le dire : Parce qu'on l'a effrayée, parce qu'on lui a dit : Vous êtes accusée, et quand la justice accuse, elle emprisonne et par là, hélas ! elle condamne. »

« Sauvez-vous, votre liberté est à ce prix ! Elle écoute ce conseil, elle s'exile. Elle avait de l'argent sur elle ! Il lui en fallait bien pour traverser les mers et il y avait intérêt à ne pas la laisser partir les poches vides. On en a trouvé depuis dans un mouchoir à elle. Est-il admissible que cette fille eût fait ainsi l'abandon d'une partie de ce qu'elle possédait ? Vous ne le croyez pas, messieurs, et déjà vous vous êtes dit : »

« La main qui a mis le poison dans la robe a mis l'argent dans le mouchoir ; cet argument se tourne en sa faveur, loin de l'accabler comme on le prétendait. Mais les lettres !... Je vous ai dit qu'elle ne les avait pas écrites et elle vous le dit elle-même... La preuve... Je me charge de vous la donner sur l'heure. Les experts ont affirmé que c'était là son écriture, je vais démentir les experts et vous prouver qu'ils ne savent ce qu'ils disent... »

« Mais le président pouvait interrompre, Lachenal n'entendait rien. Une plume à la main, il le trompait dans un encier qu'il s'était fait apporter, et ouvrant son carnet, il prit une des lettres incriminées, et la copiant, écrivit rapidement sur une feuille blanche. — Messieurs, s'écria-t-il, on a imité l'écriture de cette fille, et voilà ce qui a trompé les experts. Impossible, me direz-vous. Mais rien n'est impossible à l'homme habile qui, ayant ou la lâcheté d'un grand crime, congé à échapper aux rigueurs de la justice. Certains hommes ont le don de toutes les écritures. Rien n'est plus facile, moi qui vous parle... »

Tout est rompu entre Chischurst et Bregentz. Allons ! nous y gagnerons du moins cela de ne plus voir des feuilles légitimistes (comme la *Démocratisation*) prendre sans pudeur la défense des anciens magistrats des commissions mixtes. C'est bien quelque chose.

Beaucoup de personnes disent que le gouvernement français a sauté avec une violence imprudente sur le premier prétexte venu pour chercher querelle à la Prusse, et la forme inusitée de la déclaration du ministre des affaires étrangères donne une certaine vraisemblance à cette assertion.

Enfin, dès le 19 juillet, l'attitude de l'Empire Austro-Hongrois se dessine clairement dans une circulaire adressée par M. de Beust à tous ses représentants à l'étranger. Cette circulaire conclut ainsi :

« S'il ne nous a pas été donné d'épargner à l'Europe et à nous-mêmes les pénibles commotions qui sont le contre-coup inévitable du choc de deux puissances nations, nous désirons du moins en atténuer les effets. Afin d'atteindre ce résultat, le gouvernement impérial et royal doit garder dans les conjonctures présentes une attitude passive, et la neutralité lui est donc commandée. Cette attitude n'exclut pas assurément le devoir de veiller à la sécurité de la monarchie et de sauvegarder ses intérêts en se mettant en mesure de les préserver de tout péril éventuel. »

Le vœu le plus cher du gouvernement impérial et royal est de maintenir la monarchie à Paris des vicissitudes auxquelles une grande partie de l'Europe va se trouver exposée. Nous ne cesserons d'avoir les yeux fixés sur ce but, et toutes les mesures que nous prendrons seront dictées par l'unique désir d'assurer à la fois le repos et les intérêts des peuples de l'Empire.

Des deux seuls ministres autrichiens que M. de Gramont ait voulu et pu mettre en cause, MM. de Beust et Andrassy, nous connaissons le langage du premier. Voyons si le second ne s'exprime pas d'une façon aussi nette, aussi catégorique. Or, le comte Andrassy, président du conseil des ministres en Hongrie, c'est le 14 juillet en plein Reichstag que « le ministre commun des affaires étrangères n'avait cessé jusqu'alors de travailler au maintien de la paix, qu'il continuerait de le faire à l'avenir » parce que c'était « essentiellement sous le rapport de « maintien de la paix que la question : espagnole intéressait l'Autriche et la Hongrie, et qu'on pouvait conclure de là que l'entente entre l'Autriche-Hongrie et la France, à laquelle le député Horn avait fait allusion, n'existait pas et n'avait jamais existé. »

Il nous semble inutile de pousser plus loin la démonstration. Le résultat de ce qui précède que M. de Gramont a outrageusement dénaturé la vérité des faits, et, chose plus grave encore, qu'il a compromis le caractère de la diplomatie française, en permettant aux puissances européennes de supposer que le secret de certaines négociations était une arme dont les régimes déchus pouvaient légitimement user chez nous.

Point n'est besoin d'insister sur les conséquences désastreuses, au point de vue de nos relations extérieures, qui résulteraient pour nous d'une idée semblable venant à s'accréditer au dehors. Sous ce rapport, les protestations unanimes de la presse française (nous ne parlons pas des journaux bonapartistes) répondent à un sentiment des plus louables.

En fin de compte, cette tentative de réhabilitation après coup, cette nouvelle entrée en campagne du bonapartisme aux abois aurait tourné à sa confusion et augmenté, s'il est possible, le discrédit dans lequel était tombé ce parti.

Est-ce pour cela que l'« honnête » coalition des trois factions monarchiques vient de se dissoudre assez bruyamment ? Nous n'en savons rien, mais le fait est constant. L'Union en est déjà aux gros mots, l'Ordre surpris et piqué a grand peine à dissimuler son dépit, et le Pays, selon sa coutume, riposte par des injures.

« Sur ce point, il n'a pas encore eu gain de cause à Versailles, mais il est, paraît-il, plein d'espoir. »

« Il s'agit ici de fondations constituées à Rome sous les auspices des Français, dans un but de piété ou de bienfaisance. Le revenu annuel, qui s'élève, tout compris, à environ 200,000 fr., est administré par une commission de notables de la colonie française, sous la présidence du premier secrétaire de l'ambassade. »

« Conformément, autant que possible du moins, à la volonté dernière des fondateurs, on se sert de cette somme pour entretenir les églises et les écoles françaises de Rome, à l'exception de la villa Médicis qui relève directement du gouvernement français, pour secourir des familles françaises ou romaines d'origine française, pour doter des filles pauvres, etc. »

« Le gouvernement français n'a aucune immixtion dans la gestion des biens d'origine pontificale, et que, le revenu en question, ils sont tellement d'une nature sui generis, que lorsque le général Bonaparte les céda au Saint-Siège par le traité de Tolentino, le pape ne put s'empêcher de reconnaître sa conscience qu'il fit de dépôt, et s'empressa de les restituer dès que les circonstances le lui permirent. »

« La nomination à Civita Vecchia d'un consul de France muni de l'équivaque du gouvernement italien. »

« Vous vous rappelez, sans doute, que M. de Tallenay, consul à l'époque de l'entrée des Italiens, continua quelque temps ses fonctions avec l'équivaque du gouvernement pontifical, et que, à la suite de démarches avec les autorités locales à propos d'un frère des écoles chrétiennes accusé, à tort ou à raison, d'attentes à la pudeur sur ses élèves, il fut rappelé en France et remplacé provisoirement par un élève consul, M. de Saint-Sauveur. Ce remplaçant, étant censé gérer le consulat au nom de M. de Tallenay empêché, pouvait fonctionner avec l'équivaque de ce dernier. »

« Il paraît que ce mezzo-terme avait été suggéré au gouvernement français par l'ambassade, et que M. Fournier a mis tout en œuvre pour faire nommer un consul effectif, M. Blanchard, qui vient d'arriver avec l'ordre de demander l'équivaque au gouvernement italien. »

« Le rappel de l'Orléanais, frégate française qui stationne dans le port de Civita-Vecchia à la disposition de l'ambassadeur et du pape, ou au moins l'assujettissement de ce bâtiment à la légation, et non plus à l'ambassade. »

« L'Orléanais ne sera pas appelé ni même remplacé par un bâtiment moins important, comme le demandait la légation. Mais M. Fournier a remporté une victoire partielle : le commandant de l'Orléanais a reçu avant-hier du ministre de la marine l'ordre d'aller présenter ses hommages au roi d'Italie le 1^{er} janvier, et de se concerter à ce sujet avec M. Fournier. »

« M. Briot, du reste, ira aussi, comme par le passé, souhaiter la bonne année au Saint-Père, mais pas le même jour qu'au roi, ce qui est d'autant plus facile, qu'on reçoit ces sortes de visites au Vatican de Noël au 1^{er} janvier. Cette fois, il se concertera avec M. de Bourgoing. »

« Malheureusement, l'ambassadeur a refusé de se prêter à cette combinaison, et, voyant que ses observations n'étaient pas agréées à Versailles, il a envoyé avant-hier sa démission par le télégraphe, et la confirmée hier, malgré l'intervention personnelle de M. Thiers dans le débat. »

Ces renseignements confirment ce que tout le monde savait des mauvais rapports qui existaient entre M. Fournier et M. de Bourgoing. Instrument docile de la politique ultramon-

« M. de Bourgoing, ambassadeur de France près le Saint-Siège, a envoyé sa démission au gouvernement français avant-hier soir et a dû quitter Rome. Cette brusque détermination a pour cause de graves dissentiments de l'ambassadeur avec M. Fournier, ministre de France près le gouvernement italien. »

« Voici, d'après l'agence Havas, ce que l'on croit savoir de très-bonne source, à ce sujet, dans le monde diplomatique accrédité au Vatican : »

« Depuis quelque temps M. Fournier demandait avec insistance à son gouvernement trois choses surtout : »

« 1^o La translation à la légation du protectorat que l'ambassadeur exerce sur ce qu'on appelle les établissements pieux français de Rome. »

« 2^o Sur ce point, il n'a pas encore eu gain de cause à Versailles, mais il est, paraît-il, plein d'espoir. »

« Il s'agit ici de fondations constituées à Rome sous les auspices des Français, dans un but de piété ou de bienfaisance. Le revenu annuel, qui s'élève, tout compris, à environ 200,000 fr., est administré par une commission de notables de la colonie française, sous la présidence du premier secrétaire de l'ambassade. »

« Conformément, autant que possible du moins, à la volonté dernière des fondateurs, on se sert de cette somme pour entretenir les églises et les écoles françaises de Rome, à l'exception de la villa Médicis qui relève directement du gouvernement français, pour secourir des familles françaises ou romaines d'origine française, pour doter des filles pauvres, etc. »

« Le gouvernement français n'a aucune immixtion dans la gestion des biens d'origine pontificale, et que, le revenu en question, ils sont tellement d'une nature sui generis, que lorsque le général Bonaparte les céda au Saint-Siège par le traité de Tolentino, le pape ne put s'empêcher de reconnaître sa conscience qu'il fit de dépôt, et s'empressa de les restituer dès que les circonstances le lui permirent. »

« La nomination à Civita Vecchia d'un consul de France muni de l'équivaque du gouvernement italien. »

« Vous vous rappelez, sans doute, que M. de Tallenay, consul à l'époque de l'entrée des Italiens, continua quelque temps ses fonctions avec l'équivaque du gouvernement pontifical, et que, à la suite de démarches avec les autorités locales à propos d'un frère des écoles chrétiennes accusé, à tort ou à raison, d'attentes à la pudeur sur ses élèves, il fut rappelé en France et remplacé provisoirement par un élève consul, M. de Saint-Sauveur. Ce remplaçant, étant censé gérer le consulat au nom de M. de Tallenay empêché, pouvait fonctionner avec l'équivaque de ce dernier. »

« Il paraît que ce mezzo-terme avait été suggéré au gouvernement français par l'ambassade, et que M. Fournier a mis tout en œuvre pour faire nommer un consul effectif, M. Blanchard, qui vient d'arriver avec l'ordre de demander l'équivaque au gouvernement italien. »

« Le rappel de l'Orléanais, frégate française qui stationne dans le port de Civita-Vecchia à la disposition de l'ambassadeur et du pape, ou au moins l'assujettissement de ce bâtiment à la légation, et non plus à l'ambassade. »

« L'Orléanais ne sera pas appelé ni même remplacé par un bâtiment moins important, comme le demandait la légation. Mais M. Fournier a remporté une victoire partielle : le commandant de l'Orléanais a reçu avant-hier du ministre de la marine l'ordre d'aller présenter ses hommages au roi d'Italie le 1^{er} janvier, et de se concerter à ce sujet avec M. Fournier. »

« M. Briot, du reste, ira aussi, comme par le passé, souhaiter la bonne année au Saint-Père, mais pas le même jour qu'au roi, ce qui est d'autant plus facile, qu'on reçoit ces sortes de visites au Vatican de Noël au 1^{er} janvier. Cette fois, il se concertera avec M. de Bourgoing. »

« Malheureusement, l'ambassadeur a refusé de se prêter à cette combinaison, et, voyant que ses observations n'étaient pas agréées à Versailles, il a envoyé avant-hier sa démission par le télégraphe, et la confirmée hier, malgré l'intervention personnelle de M. Thiers dans le débat. »

Ces renseignements confirment ce que tout le monde savait des mauvais rapports qui existaient entre M. Fournier et M. de Bourgoing. Instrument docile de la politique ultramon-

« M. de Bourgoing, ambassadeur de France près le Saint-Siège, a envoyé sa démission au gouvernement français avant-hier soir et a dû quitter Rome. Cette brusque détermination a pour cause de graves dissentiments de l'ambassadeur avec M. Fournier, ministre de France près le gouvernement italien. »

« Voici, d'après l'agence Havas, ce que l'on croit savoir de très-bonne source, à ce sujet, dans le monde diplomatique accrédité au Vatican : »

« Depuis quelque temps M. Fournier demandait avec insistance à son gouvernement trois choses surtout : »

« 1^o La translation à la légation du protectorat que l'ambassadeur exerce sur ce qu'on appelle les établissements pieux français de Rome. »

« 2^o Sur ce point, il n'a pas encore eu gain de cause à Versailles, mais il est, paraît-il, plein d'espoir. »

« Il s'agit ici de fondations constituées à Rome sous les auspices des Français, dans un but de piété ou de bienfaisance. Le revenu annuel, qui s'élève, tout compris, à environ 200,000 fr., est administré par une commission de notables de la colonie française, sous la présidence du premier secrétaire de l'ambassade. »

« Conformément, autant que possible du moins, à la volonté dernière des fondateurs, on se sert de cette somme pour entretenir les églises et les écoles françaises de Rome, à l'exception de la villa Médicis qui relève directement du gouvernement français, pour secourir des familles françaises ou romaines d'origine française, pour doter des filles pauvres, etc. »

« Le gouvernement français n'a aucune immixtion dans la gestion des biens d'origine pontificale, et que, le revenu en question, ils sont tellement d'une nature sui generis, que lorsque le général Bonaparte les céda au Saint-Siège par le traité de Tolentino, le pape ne put s'empêcher de reconnaître sa conscience qu'il fit de dépôt, et s'empressa de les restituer dès que les circonstances le lui permirent. »

« La nomination à Civita Vecchia d'un consul de France muni de l'équivaque du gouvernement italien. »

« Vous vous rappelez, sans doute, que M. de Tallenay, consul à l'époque de l'entrée des Italiens, continua quelque temps ses fonctions avec l'équivaque du gouvernement pontifical, et que, à la suite de démarches avec les autorités locales à propos d'un frère des écoles chrétiennes accusé, à tort ou à raison, d'attentes à la pudeur sur ses élèves, il fut rappelé en France et remplacé provisoirement par un élève consul, M. de Saint-Sauveur. Ce remplaçant, étant censé gérer le consulat au nom de M. de Tallenay empêché, pouvait fonctionner avec l'équivaque de ce dernier. »

« Il paraît que ce mezzo-terme avait été suggéré au gouvernement français par l'ambassade, et que M. Fournier a mis tout en œuvre pour faire nommer un consul effectif, M. Blanchard, qui vient d'arriver avec l'ordre de demander l'équivaque au gouvernement italien. »

« Le rappel de l'Orléanais, frégate française qui stationne dans le port de Civita-Vecchia à la disposition de l'ambassadeur et du pape, ou au moins l'assujettissement de ce bâtiment à la légation, et non plus à l'ambassade. »

« L'Orléanais ne sera pas appelé ni même remplacé par un bâtiment moins important, comme le demandait la légation. Mais M. Fournier a remporté une victoire partielle : le commandant de l'Orléanais a reçu avant-hier du ministre de la marine l'ordre d'aller présenter ses hommages au roi d'Italie le 1^{er} janvier, et de se concerter à ce sujet avec M. Fournier. »

« M. Briot, du reste, ira aussi, comme par le passé, souhaiter la bonne année au Saint-Père, mais pas le même jour qu'au roi, ce qui est d'autant plus facile, qu'on reçoit ces sortes de visites au Vatican de Noël au 1^{er} janvier. Cette fois, il se concertera avec M. de Bourgoing. »

« Malheureusement, l'ambassadeur a refusé de se prêter à cette combinaison, et, voyant que ses observations n'étaient pas agréées à Versailles, il a envoyé avant-hier sa démission par le télégraphe, et la confirmée hier, malgré l'intervention personnelle de M. Thiers dans le débat. »

Ces renseignements confirment ce que tout le monde savait des mauvais rapports qui existaient entre M. Fournier et M. de Bourgoing. Instrument docile de la politique ultramon-

« Il paraît que ce mezzo-terme avait été suggéré au gouvernement français par l'ambassade, et que M. Fournier a mis tout en œuvre pour faire nommer un consul effectif, M. Blanchard, qui vient d'arriver avec l'ordre de demander l'équivaque au gouvernement italien. »

« Le rappel de l'Orléanais, frégate française qui stationne dans le port de Civita-Vecchia à la disposition de l'ambassadeur et du pape, ou au moins l'assujettissement de ce bâtiment à la légation, et non plus à l'ambassade. »

« L'Orléanais ne sera pas appelé ni même remplacé par un bâtiment moins important, comme le demandait la légation. Mais M. Fournier a remporté une victoire partielle : le commandant de l'Orléanais a reçu avant-hier du ministre de la marine l'ordre d'aller présenter ses hommages au roi d'Italie le 1^{er} janvier, et de se concerter à ce sujet avec M. Fournier. »

« M. Briot, du reste, ira aussi, comme par le passé, souhaiter la bonne année au Saint-Père, mais pas le même jour qu'au roi, ce qui est d'autant plus facile, qu'on reçoit ces sortes de visites au Vatican de Noël au 1^{er} janvier. Cette fois, il se concertera avec M. de Bourgoing. »

« Malheureusement, l'ambassadeur a refusé de se prêter à cette combinaison, et, voyant que ses observations n'étaient pas agréées à Versailles, il a envoyé avant-hier sa démission par le télégraphe, et la confirmée hier, malgré l'intervention personnelle de M. Thiers dans le débat. »

Ces renseignements confirment ce que tout le monde savait des mauvais rapports qui existaient entre M. Fournier et M. de Bourgoing. Instrument docile de la politique ultramon-

« M. de Bourgoing, ambassadeur de France près le Saint-Siège, a envoyé sa démission au gouvernement français avant-hier soir et a dû quitter Rome. Cette brusque détermination a pour cause de graves dissentiments de l'ambassadeur avec M. Fournier, ministre de France près le gouvernement italien. »

« Voici, d'après l'agence Havas, ce que l'on croit savoir de très-bonne source, à ce sujet, dans le monde diplomatique accrédité au Vatican : »

« Depuis quelque temps M. Fournier demandait avec insistance à son gouvernement trois choses surtout : »

« 1^o La translation à la légation du protectorat que l'ambassadeur exerce sur ce qu'on appelle les établissements pieux français de Rome. »

« 2^o Sur ce point, il n'a pas encore eu gain de cause à Versailles, mais il est, paraît-il, plein d'espoir. »

« Il s'agit ici de fondations constituées à Rome sous les auspices des Français, dans un but de piété ou de bienfaisance. Le revenu annuel, qui s'élève, tout compris, à environ 200,000 fr., est administré par une commission de notables de la colonie française, sous la présidence du premier secrétaire de l'ambassade. »

« Conformément, autant que possible du moins, à la volonté dernière des fondateurs, on se sert de cette somme pour entretenir les églises et les écoles françaises de Rome, à l'exception de la villa Médicis qui relève directement du gouvernement français, pour secourir des familles françaises ou romaines d'origine française, pour doter des filles pauvres, etc. »

« Le gouvernement français n'a aucune immixtion dans la gestion des biens d'origine pontificale, et que, le revenu en question, ils sont tellement d'une nature sui generis, que lorsque le général Bonaparte les céda au Saint-Siège par le traité de Tolentino, le pape ne put s'empêcher de reconnaître sa conscience qu'il fit de dépôt, et s'empressa de les restituer dès que les circonstances le lui permirent. »

« La nomination à Civita Vecchia d'un consul de France muni de l'équivaque du gouvernement italien. »

« Vous vous rappelez, sans doute, que M. de Tallenay, consul à l'époque de l'entrée des Italiens, continua quelque temps ses fonctions avec l'équivaque du gouvernement pontifical, et que, à la suite de démarches avec les autorités locales à propos d'un frère des écoles chrétiennes accusé, à tort ou à raison, d'attentes à la pudeur sur ses élèves, il fut rappelé en France et remplacé provisoirement par un élève consul, M. de Saint-Sauveur. Ce remplaçant, étant censé gérer le consulat au nom de M. de Tallenay empêché, pouvait fonctionner avec l'équivaque de ce dernier. »

« Il paraît que ce mezzo-terme avait été suggéré au gouvernement français par l'ambassade, et que M. Fournier a mis tout en œuvre pour faire nommer un consul effectif, M. Blanchard, qui vient d'arriver avec l'ordre de demander l'équivaque au gouvernement italien. »

« Le rappel de l'Orléanais, frégate française qui stationne dans le port de Civita-Vecchia à la disposition de l'ambassadeur et du pape, ou au moins l'assujettissement de ce bâtiment à la légation, et non plus à l'ambassade. »

« L'Orléanais ne sera pas appelé ni même remplacé par un bâtiment moins important, comme le demandait la légation. Mais M. Fournier a remporté une victoire partielle : le commandant de l'Orléanais a reçu avant-hier du ministre de la marine l'ordre d'aller présenter ses hommages au roi d'Italie le 1^{er} janvier, et de se concerter à ce sujet avec M. Fournier. »

« M. Briot, du reste, ira aussi, comme par le passé, souhaiter la bonne année au Saint-Père, mais pas le même jour qu'au roi, ce qui est d'autant plus facile, qu'on reçoit ces sortes de visites au Vatican de Noël au 1^{er} janvier. Cette fois, il se concertera avec M. de Bourgoing. »

« Malheureusement, l'ambassadeur a refusé de se prêter à cette combinaison, et, voyant que ses observations n'étaient pas agréées à Versailles, il a envoyé avant-hier sa démission par le télégraphe, et la confirmée hier, malgré l'intervention personnelle de M. Thiers dans le débat. »

Ces renseignements confirment ce que tout le monde savait des mauvais rapports qui existaient entre M. Fournier et M. de Bourgoing. Instrument docile de la politique ultramon-

« Il paraît que ce mezzo-terme avait été suggéré au gouvernement français par l'ambassade, et que M. Fournier a mis tout en œuvre pour faire nommer un consul effectif, M. Blanchard, qui vient d'arriver avec l'ordre de demander l'équivaque au gouvernement italien. »

« Le rappel de l'Orléanais, frégate française qui stationne dans le port de Civita-Vecchia à la disposition de l'ambassadeur et du pape, ou au moins l'assujettissement de ce bâtiment à la légation, et non plus à l'ambassade. »

« L'Orléanais ne sera pas appelé ni même remplacé par un bâtiment moins important, comme le demandait la légation. Mais M. Fournier a remporté une victoire partielle : le commandant de l'Orléanais a reçu avant-hier du ministre de la marine l'ordre d'aller présenter ses hommages au roi d'Italie le 1^{er} janvier, et de se concerter à ce sujet avec M. Fournier. »

« M. Briot, du reste, ira aussi, comme par le passé, souhaiter la bonne année au Saint-Père, mais pas le même jour qu'au roi, ce qui est d'autant plus facile, qu'on reçoit ces sortes de visites au Vatican de Noël au 1^{er} janvier. Cette fois, il se concertera avec M. de Bourgoing. »

« Malheureusement, l'ambassadeur a refusé de se prêter à cette combinaison, et, voyant que ses observations n'étaient pas agréées à Versailles, il a envoyé avant-hier sa démission par le télégraphe, et la confirmée hier, malgré l'intervention personnelle de M. Thiers dans le débat. »

Ces renseignements confirment ce que tout le monde savait des mauvais rapports qui existaient entre M. Fournier et M. de Bourgoing. Instrument docile de la politique ultramon-

« M. de Bourgoing, ambassadeur de France près le Saint-Siège, a envoyé sa démission au gouvernement français avant-hier soir et a dû quitter Rome. Cette brusque détermination a pour cause de graves dissentiments de l'ambassadeur avec M. Fournier, ministre de France près le gouvernement italien. »

« Voici, d'après l'agence Havas, ce que l'on croit savoir de très-bonne source, à ce sujet, dans le monde diplomatique accrédité au Vatican : »

« Depuis quelque temps M. Fournier demandait avec insistance à son gouvernement trois choses surtout : »

« 1^o La translation à la légation du protectorat que l'ambassadeur exerce sur ce qu'on appelle les établissements pieux français de Rome. »

« 2^o Sur ce point, il n'a pas encore eu gain de cause à Versailles, mais il est, paraît-il, plein d'espoir. »

« Il s'agit ici de fondations constituées à Rome sous les auspices des Français, dans un but de piété ou de bienfaisance. Le revenu annuel, qui s'élève, tout compris, à environ 200,000 fr., est administré par une commission de notables de la colonie française, sous la présidence du premier secrétaire de l'ambassade. »

« Conformément, autant que possible du moins, à la volonté dernière des fondateurs, on se sert de cette somme pour entretenir les églises et les écoles françaises de Rome, à l'exception de

ville de vous accuser réception de votre lettre du 14 courant, qui demande des renseignements sur la position faite à l'Angleterre par le récent traité de commerce avec la France, touchant l'exportation des houilles et le commerce des vins français.

TONDERDEN

D'après les renseignements recueillis par la République française sur les travaux du ministère de la guerre, aucune promotion ne sera faite avant la fin de janvier.

Les huitaines nommés du 10 au 15 juillet 1870 sont classés sur la liste d'ancienneté entre les numéros 150 et 400.

La commission chargée de présenter des propositions pour le personnel de l'intendance n'aura terminé son travail que dans un mois environ.

L'Annuaire militaire a été arrêté à la date du 15 novembre 1872, et est entièrement livré à la maison veuve Berger-Levrault, chargée de l'impression.

LES INTERETS MATERIELS

LA DISCUSSION DU BUDGET

Paris, ce 25 décembre 1872.

Monsieur,

Ainsi que je vous le disais dans ma dernière correspondance, l'Assemblée désireuse de prendre au plus vite ses vacances de fin d'année, a voté à la hâte les deux milliards sept cent millions de recettes destinées à faire face aux dépenses, qui montent à pareille somme.

Le déficit de l'année prochaine a été l'objet d'une discussion fort vive. Un économiste, M. Bonnet, est venu proposer de retrancher du budget de recettes une somme de 93 millions présumée devoir être produite par l'impôt sur les matières premières.

M. Thiers avait annoncé pour le premier décembre la perception des droits sur les matières premières venant d'Angleterre. Rien de pareil n'est fait et, nous le croyons bien, ne pourra l'être.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, a fait un demi-aveu en priant l'Assemblée de ne pas rendre plus difficile encore sa tâche de négociateur des traités.

Le gouvernement n'a pas échappé facilement à l'inconvénient de voir l'impôt sur les matières premières, clé de voûte de l'édifice fiscal de M. Thiers, traité comme une mauvaise créance et rangé parmi les valeurs douteuses.

M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, a fait un demi-aveu en priant l'Assemblée de ne pas rendre plus difficile encore sa tâche de négociateur des traités.

Le gouvernement n'a pas échappé facilement à l'inconvénient de voir l'impôt sur les matières premières, clé de voûte de l'édifice fiscal de M. Thiers, traité comme une mauvaise créance et rangé parmi les valeurs douteuses.

Le gouvernement n'a pas échappé facilement à l'inconvénient de voir l'impôt sur les matières premières, clé de voûte de l'édifice fiscal de M. Thiers, traité comme une mauvaise créance et rangé parmi les valeurs douteuses.

Le gouvernement n'a pas échappé facilement à l'inconvénient de voir l'impôt sur les matières premières, clé de voûte de l'édifice fiscal de M. Thiers, traité comme une mauvaise créance et rangé parmi les valeurs douteuses.

Le gouvernement n'a pas échappé facilement à l'inconvénient de voir l'impôt sur les matières premières, clé de voûte de l'édifice fiscal de M. Thiers, traité comme une mauvaise créance et rangé parmi les valeurs douteuses.

Le gouvernement n'a pas échappé facilement à l'inconvénient de voir l'impôt sur les matières premières, clé de voûte de l'édifice fiscal de M. Thiers, traité comme une mauvaise créance et rangé parmi les valeurs douteuses.

Le gouvernement n'a pas échappé facilement à l'inconvénient de voir l'impôt sur les matières premières, clé de voûte de l'édifice fiscal de M. Thiers, traité comme une mauvaise créance et rangé parmi les valeurs douteuses.

seille, a fait la même demande d'une façon moins radicale. Le gouvernement n'a échappé à la discussion que par des considérations tirées, comme on l'a vu pour l'impôt sur les matières premières, de sa situation difficile de négociateur.

Le seul caractère qui ait eu la discussion du budget des recettes a donc été de montrer à nouveau que les recettes, par suite du système actuel, sont bien atteintes d'un mal réel: le déficit. Organiser un système qui exonère le riche pour frapper le pauvre, en faisant que l'impôt indirect soit de plus du double de l'impôt direct ou sur la richesse, est une iniquité!

ACHILLE MERICIER.

CORRESPONDANCE PARTICULIERE de la France républicaine

Paris, 26 décembre 1872.

On se livre de plus en plus, en ce moment de trêve, à un doux farniente. Le ciel est pur, le soleil est chaud: on se laisse vivre. Ce n'est pas que le commerce soit bien prospère! Il n'y a guère que les confiseurs qui se montent satisfaits et l'un d'eux, vieux routier dans son commerce, expliquait ingénieusement cette exception: Nous faisons surtout des affaires, disait-il, quand les autres n'en font pas: en temps de gêne, les gens du monde remplacent les cadeaux somptueux par une boîte de bonbons qui est toujours de mise, si bien que la prospérité de notre commerce est en raison inverse de la prospérité générale.

La situation entre M. Thiers et la sous-commission Larcy se résume en ces mots: qu'est-ce qui commença le premier? Cependant avant hier soir la question a fait un pas assez considérable: M. Thiers en effet a pris rendez-vous avec M. de Larcy pour une très-prochaine entrevue dans le sein de la sous-commission. Les journaux qui disent que M. Thiers n'a pas reçu M. de Larcy se trompent. Cette entrevue pourrait même bien avoir lieu demain vendredi. On se mettra d'accord sur ce point important: qui est-ce qui formulera un projet de loi?

Il arrive de toutes parts des détails édifiants sur la façon dont se font les listes des jurés. On exclut tel parce qu'il est républicain, tel autre parce qu'il est actionnaire d'un journal indépendant, etc. Les refus de concours de conseillers généraux et de conseillers d'arrondissement se multiplient.

La Gazette des Tribunaux examine les conséquences de ce refus de concours: elle conclut que la commission n'a qu'à procéder comme si elle était complète et elle ajoute gaillardement: « Les listes n'en seront pas plus mal faites. »

Il n'y a rien de décidé quant à la mairie de Lyon, mais des gens bien informés conseillent aux Lyonnais de ne pas s'endormir dans une fausse sécurité. La mesure a des partisans très-énergiques au sein du gouvernement, et qui voudraient même la généraliser ou du moins l'étendre à deux ou trois grandes villes. Il pourrait donc se faire qu'un projet de loi dans ce sens fût présenté dès la rentrée de l'Assemblée.

En attendant, les feuilles de la réaction cherchent à travailler l'opinion publique. Voici le Gaulois, par exemple, qui prétend que le gouvernement est très-ému d'avoir appris que depuis quelques jours des étrangers se sont donné rendez-vous à Paris, à Lyon et à Marseille dans un but d'agitation, et les surveille de près.

Le bruit court ce matin que le Corsaire a obtenu que sa suspension soit limitée à un mois. Ce qui est certain, c'est que M. de Vill-Castel vient d'obtenir l'autorisation de faire paraître un journal intitulé: le Justicier, et qui évidemment ne sera pas républicain.

Le pamphlet hebdomadaire et bonapartiste de M. Léonce Dupont, le Gendarme, a été saisi deux fois. Donc, de même que M. Thiers a dit au maire de Beaune: « Voyez comme votre président est abordable », le gouvernement peut dire en rapprochant la saisie du Gendarme de la suppression du Corsaire: « Voyez comme votre gouvernement est imparti! »

Mais nous qui trouvons qu'il ne faut ni saisir les uns ni supprimer les autres, nous ne saurions être satisfaits de cette démonstration. Que la parole soit à tout le monde, même et surtout à l'Ordre légitime, guide de la propagande catholique et monarchique, journal hebdomadaire que M. Arthur Ponroy publie à Poitiers, et qui est bien la plus réjouissante lecture du monde. Il faut voir de quel style on y bâtonne M. Thiers: il est vrai qu'on y traite presque M. de Falloux de commandeur.

Contrairement à ce qui avait été dit, on assure que le conseil des ministres a décidé qu'il n'y avait pas lieu de s'occuper de la lettre de M. le duc de Grammont. On paraît également disposé en Autriche à la laisser sans silence. Du reste, l'article du Journal des Débats, avec ses nombreux extraits du livre diplomatique, répond suffisamment aux assertions de l'ex-ministre.

Voici la coalition légitimo-bonapartiste rompue. L'Union a malmené l'Ordre, et hier soir le Pays publie un article très-violent de M. de Cassagnac contre l'Union.

Nous n'rions plus au bois: les violettes tressées aux lys sont coupées. L'Union, qui demeure ferme et nette dans les plis de son drapeau, ne comprend pas même les abdications temporaires en vue d'un but à atteindre. Il faut l'en féliciter: dire ce qu'on veut et à quoi on tend, c'est encore là la suprême habileté.

Les feuilles bonapartistes démentent les bruits assez graves qui circulent sur la santé de l'hôte de Chislehurst. Peu importe cette santé.

Mgr Dupanloup est indisposé. Il a pourtant besoin de toutes ses forces pour parler dans la très-prochaine discussion de la loi sur l'enseignement primaire. M. Jules Simon serait presque disposé à retirer cette loi, tant la commission l'a mutilée.

Que ce soit le texte de la commission ou celui de M. Jules Simon qui soit voté, il n'y a pas au fond grande différence. N'oublions jamais en effet que M. Jules Simon laisse l'entière prépondérance au conseil départemental et que tout est là: en dehors de ce principe absolument funeste, les détails n'ont qu'une importance très-relative. Cette discussion commencera vers le 15 janvier.

Les nouvelles du pétitionnement pour la dissolution qui nous arrivent de la province sont excellentes, et cependant ce ne sont pas les obstacles qui manquent. Les patrons détournent les ouvriers de signer et les propriétaires leurs fermiers, témoin la lettre d'un fermier breton à son propriétaire, M. le député Bidard: le pauvre homme s'excuse devant

les reproches de son suzerain; il ne sait pas lire, il a cru signer pour la conservation de l'Assemblée dont ce suzerain fait partie. Comment a-t-on eu la maladresse de publier cette lettre qui jette un jour si triste sur l'état politique d'une partie du pays?

Nous allons avoir un pèlerinage d'Auray, à Paris. M. Guibert convoque tous les catholiques de la capitale à la neuvaive de Sainte-Geneviève. On fait de grands préparatifs: on veut donner à cette démonstration la plus imposante solennité; des députés seront convoqués; toutes les paroisses figureront. On ne sera pas obligé de se cacher comme les républicains pour l'inauguration du monument Baudin.

L'historien Capefigue est mort hier. Il laisse un nombre considérable d'ouvrages qui n'ont pas d'autorité, bien que le ministère Guizot lui eût donné le droit de puiser à pleines mains dans les archives diplomatiques. Vers la fin M. Capefigue s'était consacré à l'histoire des favorites du xviii^e siècle.

INFLUENCE DES IMPOTS VOTES PAR L'ASSEMBLEE Sur l'industrie et le commerce de Lyon

L'Assemblée de Versailles, si dédaigneuse vis-à-vis des pétitions qui demandent la dissolution, si acerbé quand on lui parle des vrais intérêts du pays, se préoccupe peu de la perturbation que ses agissements produisent dans les transactions commerciales.

Il n'est pas réfléchi, probablement, ces grands propriétaires terriens, ces rentiers diplomates, avocats, magistrats, généraux, tous plus ou moins étrangers au commerce, que les impôts qu'ils ont votés le 29 mars et le 23 juillet 1872 sont tels que le commerce et l'industrie peuvent à peine en supporter le poids.

Les charges résultant de l'application de ces lois pèsent surtout lourdement sur la fabrication lyonnaise, et ce n'est pas sans appréhension que l'on en attend les conséquences.

Quelques chiffres à l'appui.

Toutes les industries qui concourent à la mise en œuvre et à la fabrication des tissus, subissent, en vertu de la loi du 29 mars, une élévation d'un cinquième de leur droit fixe, et les grandes fabriques, par la suppression du maximum, voient leurs patentes atteindre des proportions si formidables que l'on serait tenté de croire que les législateurs n'ont pas calculé toute la portée de la loi qu'ils votaient.

Ainsi, la patente d'un fabricant occupant quinze cents métiers et ayant des magasins d'une valeur locative de 6,000 francs, s'élevait pour l'année 1872, avant l'application de la loi du 29 mars, à la somme de 1,773 fr., se divisant ainsi:

Table with 2 columns: Description of taxes and their amounts. Total 1,773.

Cette même patente s'éleva, pour l'année 1873, à la somme de 12,508 fr., se divisant ainsi:

Table with 2 columns: Description of taxes and their amounts. Total 12,508.

Maintenant, si l'on considère que: fleurs de cocons, mouturiers, apprêteurs et teinturiers sont augmentés dans les mêmes proportions, on est en droit de se demander si, pour certains articles à bas prix, la fabrique lyonnaise pourra conserver sa place sur le marché national.

Les commerçants, quoique moins atteints que les industriels, n'en verront pas moins leurs patentes augmenter considérablement.

Un marchand de tissus en gros ayant des magasins d'une valeur locative de 10,000 fr. paiera 3,387 fr. 80 au lieu de 1,903.

Un limonadier, ayant un local d'une valeur locative de 15,000 fr. paiera 951 fr. au lieu de 591.

On ne contestera pas l'éloquence de ces chiffres.

A toutes ces charges, il faut encore ajouter pour l'année 1873 l'assimilation de la Guilloitière à Lyon pour le tarif des patentes, et l'élévation de la Croix-Rouffe à la moitié et de Vaise au tiers de la différence qui séparait ces communes de l'ancienne ville.

Par ce fait, il est tel petit commerçant de Vaise qui passera d'une patente de 15 fr. à une patente de 75 fr. — En revanche toutes les économies proposées sont repoussées invariablement.

Mettons en regard ces chiffres, en reprenant deux exemples que nous avons cités: De 1,773 fr. à 12,508 de 15 à 75.

Cela suffit pour faire juger les monarchistes. Sans doute la cause première est dans la guerre de 1870 et par conséquent la plus grande part de responsabilité revient à l'empire qui, dans un intérêt purement dynastique, n'a pas craint de lancer la France dans une aventure qui devait aboutir à un pareil résultat.

Mais cela ne suffit pas pour disculper les royalistes. En repoussant systématiquement les impôts qui auraient atteint ses membres, en rejetant de parti pris toutes les économies proposées, qui auraient allégé d'autant les charges de l'industrie et du commerce, ils ont montré suffisamment qu'ils ne comprennent rien aux conditions essentielles de la prospérité des nations ou qu'ils s'inquiètent peu d'ajouter de nouvelles misères à celles que nous a laissées l'empire.

N'est-ce pas de là l'œuvre le meilleur moyen de discréditer la République?

CHRONIQUE DE PARIS

Le Printemps à Noël.

C'est splendide et effrayant. Le lendemain du Noël, 26 décembre 1872, le grand thermomètre du Pont-Neuf, le thermomètre de l'ingénieur Chevalier, a marqué 15 degrés à l'ombre. Les promeneurs flânent, alanguis, le paletot sur le bras, comme aux beaux jours d'avril; des milliers de voitures découvertes se croisent dans l'avenue des Champs-Élysées; les arbres bourgeonnent, les marchands de fleurs traînent dans les rues des charrettes de violettes.

Les petits boutiquiers du jour de l'an se sont installés sur le trottoir de la rue de Rivoli. L'homme aux souris blanches y débite ses savons, pendant que les rats familiers grimpent à la corde, se balancent sur le trapèze, et cassent des noix dorées dans la main du passant. Le marchand de savons a saisi l'occasion aux cheveux; il entend l'actualité comme un journaliste.

« Vraiment, dit-il aux flâneurs qu'il prend au collet, vous n'avez pas honte d'aller ainsi, au grand soleil, sous le ciel bleu, la manche grasse, les parements ternis, le dos tigré de tâches?... La semaine dernière

c'était excusable: vous vous promenez dans le noir et dans la crotte; vous êtes triste comme la nature et boueux comme les rives de la Seine. Mais aujourd'hui, un jour d'éclat... Tenez, monsieur, donnez vos deux sous et prenez cet incomparable savon, ou bien... vous allez faire pleuvoir!

Un marchand de parapluies a failli provoquer une émeute; tous ces petits boutiquiers, qui étaient au grand air, l'ont entouré, bousculé, chassé, en lui enjoignant de crier « ombrelles! » et non plus « parapluies! »

C'est que le commerce de Paris est dans le ravissement, voyez-vous? Il y a deux grandes joies: le soleil et les vacances de l'Assemblée. Nos bons députés sont allés embrasser leurs femmes; tout va!

Avant hier, déjà, la veille de Noël, c'était une gaité douce, qui ne demandait qu'à s'épanouir. Les gens graves promenaient des poupées et des polichinelles; on ne songeait plus guère au jeune Duval qui s'était suicidé pour M^{lle} Cruch, ni au prince Napoléon qui avait tant promis, avant le jeune Duval, cette fille vieille, bête, laide et méchante comme une gale rouge qu'elle est. On oubliait ce pauvre Lucy, qui avait voulu, comme le Werther du bouillon, se tuer pour une femme lasse de plumer tous les jours les mêmes pigeons.

Les commis des marchands de jouets vouturaient des arbres de Noël enrubannés, fleuris, dorés, chargés de patins, de bijoux ou de friandises. A l'Alcazar du faubourg Poissonnière, il y avait grande fête. Gambetta et Valentin y entraient à une heure, regardant défiler les bambins d'Alsace-Lorraine qui venaient recevoir les présents de Noël. La musique de Paulus alternait avec les chœurs des émigrants; les bannières et les drapeaux étaient voilés de crépes noirs. Pas de discours; quelques vers déclamés sous les branches sombres du grand sapin arraché par une famille lorraine à la terre de la patrie malheureuse; des poitrines oppressées, des larmes dans tous les yeux, soudain, l'émotion débordant, une explosion ou plutôt un sanglot de la foule: « Alsace! Lorraine! France! République! Souvenir! Espérance! », et enfin des milliers de mains, mains vigoureuses de travailleurs ou de soldats, mains tremblantes de vieillards, petites mains blanches ou rouges de femmes ou d'enfants, tendues vers le sapin que dépeçait là la hachette et que les organisateurs d'une fête distribuaient par fragments comme on distribue le bois avant Pâques; c'est tout, et il est difficile pourtant de raconter des scènes si simples. Le cœur en est plein: on ne saurait dire à ses amis: « Pour qu'on n'oubliez pas la France? Vous auriez bien pleuré avec nous! »

Ce jour-là, M. Thiers se promenait dans Paris. Il aurait voulu visiter le nouvel Opéra, mais M. Jules Simon, qui en avait conféré avec M. A. Garnier (l'architecte), tenait à aplurer les voix. Si alerte qu'il soit, le président de la République n'est pas d'âge à se promener d'échelle en échelle, d'échafaudage en échafaudage. Ce fut partie remise; on alla chez Barbodienne et à l'École des Beaux-Arts; je crois même qu'on visita, en courant, le Musée des copies, certain qu'on était de n'y point trouver le féroce caricaturiste Buisson, qui a fait au crayon bleu la charge de M. Thiers en perroquet. Puis le président de la République entra chez un cordonnier et demanda de l'air le plus gracieux:

« N'est-ce pas vous qui chaussez l'illustré M. Babbie? »

« Non, nous avons cet honneur. — Alors, donnez-moi une paire de souliers. — Justement, j'en ai là une jolie paire qu'on a trouvée trop petite pour un lycéen de quinze ans! »

« Non! non! dit M. Thiers, ce n'est pas pour moi que j'achète; je veux des souliers aussi grands que ceux de M. Babbie. — M. Jules Simon emporta sous son bras deux souliers qui avaient été faits pour le colosse de la tribune française, deux souliers dont la semelle mesurait cinquante-deux centimètres! Et, un peu après, quand il eut dit au revoir à son fidèle Barthélémy St-Hilaire, M. Thiers mit ces souliers de colosse sur un coussin de velours, devant la cheminée.

« Je verrai bien, se dit-il, si Noël y mettra République ou monarchie. En tout cas, je les ai choisis de belle taille; toute la générosité des d'Orléans, toute la loyauté des bonapartistes, toute la tolérance des odieux et toute la progéniture d'Henri V seraient à l'aise et pourraient y prendre leurs coutées franches...

Le matin, à l'aube, en ouvrant les yeux, M. Thiers courut à la cheminée: « La boîte de gauche était pleine, archi-pleine de pétitions dissolutionnistes. La boîte de droite contenait trois documents: un ultimatum de M. Lucien Brun, au nom des fatigués de la responsabilité ministérielle; l'arrêt de mort de la mairie centrale de Lyon, arrêté libéré par les deux grands juges Ducarre et Chaurand; un programme religieux tracé pour le gouvernement, par les quarante députés de Lourdes, de la Salette et d'Auray.

Entre les deux boîtes, deux petites lettres gisaient sur le tapis. — Une adresse du centre gauche, d'abord. — Pauvres gens! soupira M. Thiers, ils seront toujours ainsi, entre deux boîtes! Puis une lettre ainsi conçue: « Monsieur le président: « Portez-vous bien, débarrassez-vous des partis et des partisans, et aidez-nous à fonder enfin la République. « Un Français qui parle pour la majorité du peuple français. »

« Allons! se dit le président de la République, l'an prochain, à Noël, je mettrai trois boîtes sous la cheminée. Peut-être trouverai-je dans celle du milieu la quittance de l'Allemagne et les adieux du baron Chaurand!... »

JEAN MARCEL.

LES CARTES POSTALES

L'adoption des cartes postales à 10 ou 15 centimes, que l'Assemblée nationale a votée dans la séance de jeudi dernier, est une petite réforme que l'on ne peut laisser passer sans en dire un mot, car c'est un vrai progrès à une époque où les réformateurs s'agitent beaucoup, le plus souvent sans rien innover d'utile. Il est assez singulier que promoteurs et adversaires de cette mesure ne l'aient envisagée que par son moindre côté. Economiser un sou ou deux sur une lettre, c'est presque insignifiant, même quand on écrit fréquemment; mais économiser du temps, c'est d'une bien autre importance. Que de formalités banales exigent en effet la plus courte lettre! L'usage veut qu'elle débute par une formule de politesse exagérée, qu'elle se termine par un salut d'autant moins franc qu'il est plus humble; puis il faut plier le papier, le mettre sous enveloppe, cacheter, etc. Voilà bien des choses inutiles pour qui n'a que deux mots à dire. Avec la carte postale, tout cela se simplifie. Il n'y a plus qu'à griffonner deux ou trois lignes au recto, une adresse au verso; la lettre est prête pour la poste. Les gens les

plus occupés n'auront plus d'excuse à ne pas tenir leur correspondance à jour.

Le vrai succès des cartes postales sera, nous n'en doutons pas, la brièveté qu'elles comportent plutôt que la réduction de prix qu'elles admettent. Aussi croyons-nous que la réforme sera fructueuse, quoi qu'on aient dit certaines personnes. La correspondance d'affaires en profitera, et, sous ce rapport, le Trésor y perdra quelque chose; mais combien de cartes expédieront-on en échange de lettres que l'on n'aurait jamais eu le temps d'écrire? Quels esprits chagrins soutiennent peut-être que l'art épistolaire en souffrira. Laissons-les dire; c'est un mérite assez mince de délayer en quatre pages ce qui se peut exprimer en quatre lignes. Les petits billets valent souvent les grandes missives.

(Les Débats.)

La chaire d'histoire de la médecine, fondée lors de la création des Ecoles de Santé, a été successivement occupée à la Faculté de Paris par Lassus, Gonlin, Mahon, Pierre Sue, Moreau (de la Sarthe). Ce dernier, nommé professeur en 1814, fut frappé par le décret d'ostacisme de 1822; il mourut en 1826, sans avoir été réintégré dans sa chaire. Malgré tous les efforts de feu Dezeimeris, bibliothécaire de la Faculté, pour que cette chaire fût rétablie, elle resta vacante jusqu'en 1870, où fut restauré l'enseignement historique, grâce aux libéralités d'un ancien magistrat, M. Salmon de Champotran.

A cette époque, la Faculté fut obligée de présenter à la nomination du ministre un médecin pris hors de son sein. M. Ch. Daremberg, décédé il y a deux mois.

Dans sa réunion de jeudi, 12 courant, la Faculté a désigné un successeur au professeur d'histoire de la médecine; le choix est fait, il sera définitif après approbation du Conseil académique.

Notre intention n'est point de discuter les mérites des candidats présentés par la Faculté; le nombre est grand des praticiens habiles et de professeurs distingués qui sont étrangers à l'érudition et aux études historiques; mais il est certaines branches de la médecine théorique, telles que la pathologie comparative et la pathologie générale, qui ne sauraient être bien enseignées sans la connaissance de l'histoire de l'art. Il est, en tout cas, évident que, pour enseigner l'histoire de la médecine, il faut la savoir, et, qu'on ne peut la savoir sans l'avoir apprise. Cette vérité batiale n'a pas besoin de démonstration.

Il nous serait agréable de discuter les titres des candidats, si ces titres étaient sérieux. Comme l'histoire de la médecine ne menait à rien, il y a quatre ans, il n'est pas étonnant que la Faculté ne compte pas un seul historien parmi ses membres. Il n'importe; la chaire d'histoire de la médecine sera toujours occupée, en attendant qu'elle soit remplie.

Il serait puéril de protester contre le fait accompli; mais il peut être utile d'appeler l'attention du public sur les procédés expéditifs de la Faculté, et de signaler une fois de plus le danger du monopole exercé par des corporations fermées. Ce n'est point par ces nominations à huis-clos que l'enseignement supérieur, qui est au plus bas, pourra se régénérer.

J.-M. GUARDIA.

Si la politesse disparaissait du reste de la terre, ce n'est pas chez M. les ducs, et autres honnêtes gens de la droite qu'il faudrait aller chercher. Les gros mots, les inconvenances oratoires du parti modéré ont retenti par delà l'Atlantique et inspirent à la Tribune de New-York les réflexions suivantes:

« Lorsque Montevideo disait que la vertu était indispensable dans une République, il ajoutait que l'honneur était le principe souverain pris pour base dans les gouvernements monarchiques, et il en déduisait que la monarchie était l'institution la plus pratique, parce que l'on trouve plus facilement l'honneur que la vertu. Il a toujours été de mode, d'un autre côté, de parler de la dignité des partis aristocratiques. Mais l'Assemblée actuelle de France semble vouloir prouver que, depuis la chute de l'ancien régime, les libéraux ont hérité de toutes ses bonnes qualités.

Ce n'est pas seulement sur le rapport des principes fondamentaux que les républicains sont supérieurs aux monarchistes. La gauche est au-dessus de la droite par la droiture de sa conduite, par son esprit cultivé, par la dignité. »

Baclamont est allé à la messe de minuit à la Madeleine. Les bergères, qu'il y a vues, ne ressemblaient guère à celles de Bethléem. Les pigeons et les cocottes remplaçaient avantageusement les animaux légendaires d'Avantage.

Cette messe de minuit de la Madeleine est une des scènes les plus curieuses de la vie parisienne. Dès onze heures, la foule envahit le temple, et M^{lle} Sarah Bernhardt elle-même ne trouve plus à s'y caser. Pas ou peu de femmes du monde, et encore, dissimulées dans les tribunes; en revanche, la collection complète des chignons dorés à sensation. On se croirait à la première représentation d'une opérée d'Hervé. »

Les feuilles bonapartistes profitent des dernières suicides amoureux pour crier à l'immoralité de la République. Oublient-ils donc que c'est l'empire qui a lancé toutes ces femmes si légères qui en sont les héroïnes? Cette prétention fait bien rire le Charivari: « Ah! celle-là est vraiment trop charitable! La Patrie, feuille qui à la prétention d'être sérieuse, soutient que MM. Verry, Duval et Lucy se sont suicidés... devinez à cause de quoi.

De Cora Pearl, ou de M^{lle} X, ou de... Non, vous n'y êtes pas: c'est à cause de la République.

Nous copions textuellement cette bonne Patrie:

« Nous vivons, dit-elle, dans des temps si incertains et si troublés que l'homme ne voit devant lui ni un avenir ni la fin probable des maux qu'il souffre, ni aucune perspective ouverte à son ambition, ni aucune augmentation de fortune ou aucune fin de la gêne qu'il supporte. » Et voilà pourquoi votre fille est muette... Je veux dire voilà pourquoi M. Duval s'est logé une balle dans la poitrine, suivant cette bonne Patrie.

Mais c'est Cora qui va être vexée. Suivant les feuilles conservatrices on ne se tue pas pour elle, mais à cause de la République. Farcuse de Patrie, elle veut donner à entendre par là qu'on n'aurait pas dû expulser la fille Cruch, mais bien la République. »

Les enfants dans leur naïveté, ont plus de profondeur que les diplomates de l'empire. Ce n'est pas bien difficile, direz-vous, et le premier collègue venu aurait pu écrire les dépêches de M. de Grammont. L'Événement raconte la malice enfantine que voici: « Un grand personnage politique qui adore la flatterie reçoit souvent à sa table des para-

sites qui paient leur écot en compliments et en louanges exagérées.

« Le même personnage a un petit garçon de huit ans.

« L'autre jour, après dîner, on fit réciter une fable à l'enfant. Soit hasard, soit malice, il débite le Corbeau et le Renard. Il achevait la morale:

« Tout flatter vit aux dépens de celui qui l'écoute... »

« Lorsqu'un convive le prenant sur ses genoux: — Eh bien, Bébé, lui dit-il, as-tu bien compris ce que veut dire cette fable? — Parfaitement, reprit le petit garçon. Le corbeau c'est papa, et le renard ce sont ses invités.

« On voit d'ici la figure de l'assistance. »

Si vous n'êtes pas attendri par la touchante sollicitude de ce mari, dont parle don Spavento, je déclare que vous manquez absolument de cœur:

« Dans un salon: Le médecin de la famille est venu, par hasard, passer la soirée. On cause, on joue, on médit du prochain...

« Un milieu de la soirée, le maître de la maison prend à part le médecin.

« Je suis enchanté que vous soyez venu, docteur, dit-il; j'ai à vous consulter au sujet de ma femme.

« Elle est malade? — C'est le mal qui est attaqué; elle est triste, elle s'ennuie...

« Vous m'étonnez! C'est elle qui anime toute votre réunion...

« Oui, parce qu'il y a du monde; mais il faudrait la voir quand nous sommes seuls, à nous deux, la pauvre femme!... »

Deux réflexions morales de la Renaissance.

« On compare souvent la femme à la chatte, mais bien à tort. La chatte égratigne, mord la main qui la caresse, et s'enfuit, la petite bête. Au contraire, la femme s'agenouille et léche la blessure; c'est bien plus fort. »

« Si toutes les femmes sont les mêmes après la chute, chacune met à tomber sa grâce, sa manière particulière. C'est cet attrait qui fait les don Juan. »

Le hasard a parfois de l'esprit. Ce n'est pas cependant lorsqu'il fait monter M. Dufore à la tribune.

On peut voir le discours de ce ministre républicain sans feu républicain affiché dans une de nos rues entre les Puppazzi de M. Lemercier de Neuville et une annonce de vieilles viandes salées.

Le discours n'est-il pas heureusement commenté?

LETTRES STÉPHANOISES

Saint-Etienne, le 24 décembre 1872.

Il n'est bruit en ce moment à Saint-Etienne depuis deux ou trois jours que d

THEATRES

Aujourd'hui Vendredi 27 décembre 1872
Grand-Théâtre
1re représentation de M. GASTON-LACAZE
Les Huguenots, grand opéra en 5 actes.

Condition des Soies de Lyon
du 26 DÉCEMBRE 1872

Table with columns: Nombre, SORTES, POIDS. Lists various types of silk and their weights.

CONDITION PUBLIQUE DES SOIES D'AUBENAS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, POIDS. Lists various types of silk from Aubenas.

CHEMINS DE FER DÉPARTS DES TRAINS

Ligne de Paris par la Bourgogne
Paris.— Omnibus, matin 5 h. 10, 11 h.— Directs, 9 matin, 9 h. 35, 8 h., 11 h. 50 soir.

Ligne de Besançon

Besançon.— Omnibus, m. 5 h. 15, 9 h. 10, s. 12 h. 30.— Bourg, omn., s. 5 h. 05, 7 h. 45.— Ambérieux, Express, m. 6 h. 10.

ÉTRENNES DE 1873

Les Magasins de Quincaillerie
LÉON FRÉMIOT
Rue de Lyon, 48 et 50

ORDRES DE BOURSE

Au comptant et à terme
PAIEMENT DE TOUS COUPONS
AVANCES SUR TITRES
H. D'ALBY, banquier, 100, rue de l'Hôtel-de-Ville, à l'Entresol.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

57, rue Talbot, à Paris
La Société Industrielle se charge de transmettre sans frais les souscriptions à l'Emprunt Honduras.

DEMANDE POUR LYON

Par suite de changement forcé pour cause de famille, un homme dans les affaires depuis vingt ans connaissant parfaitement le filage, tissage, apprêtage, pouvant s'occuper de l'achat des marchandises pour une maison faisant les articles connus sous la dénomination articles du Beaujolais, c'est-à-dire les doubles, cotons, couvertures et gros bleus; connaissant particulièrement Roanne, Thizy, Cours et Grandréz, peut faire les achats convenablement dans ces quatre localités deux jours par semaine, et les autres jours tenir la comptabilité de la maison; ayant exercé cette profession pendant plusieurs années dans une manufacture de premier ordre, dont il peut fournir les références par cette maison même.

ÉTRENNES PATRIOTIQUES

Bustes de la République, en Plâtre, terre cuite, Bronze, etc., depuis 2 francs. Divers modèles de 20 centimètres à 1 mètre de hauteur, avec socle. Expédition contre remboursement. Dessins et modèles d'arts industriels. Sculptures en tous genres.

DENTISTES AMÉRICAINS

Un homme de 35 ans, nommé officier dans l'armée régulière, pendant la dernière campagne, n'a pu, par un fatal concours de circonstances dont il peut témoigner, profiter de cette position. Il demande un emploi dans une administration ou dans une maison honorable. Il a de l'instruction, de l'éducation, de l'usage, et surtout la volonté de se créer une position. Bonnes références.

EAU MINÉRALE NATURELLE

Sulfureuse, Goudronneuse et Iodée
DE
Saint-Boès
(Basses-Pyrénées)
Cette Eau unique par sa composition chimique est la plus puissante remède contre les affections Asthmes, Angine granuleuse, Phthisis pulmonaire et laryngée, et contre les maladies des organes génitaux-urinaires, de la peau et des muqueuses en général.

ÉTRENNES 1873

LYON, rue de Lyon, 49
MARSEILLE, rue Noailles, 3
Grandes et riches Nouveautés en maroquinerie de Paris et d'Autriche: Cristaux montés, Bronzes d'art, Tabletterie, Ivoire, Ecaillé.
FABRIQUE DE PIPES ÉCUME

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

ÉTRENNES AUX DEUX PASSAGES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS
36 et 38, Rue et Place de Lyon (près le Passage de l'Argue) à LYON
Cachemires des Indes, Châles Français, Soieries, Velours, Lainages, Étoffes de fantaisie, Flanelle, Draperie de Dames, Calicots, Toiles, Serviettes, Mouchoirs de poche, Foulards, Châles tartans, Waterproofs, Couvertures de voyage, Fourrures, Tuniques et Costumes complets brodés, Articles pour deuil, etc.
PRIX FIXES MARQUÉS EN CHIFFRES CONNUS
Les Magasins seront ouverts exceptionnellement le dernier Dimanche de Décembre et le premier Dimanche de Janvier.

AVIS

Par décret du 28 décembre 1870, provisoirement et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement décidé, les annonces judiciaires et légales pourront être insérées, au choix des parties, dans l'un des journaux publiés dans le département. Néanmoins, toutes les annonces judiciaires relatives à la même procédure seront insérées dans le même journal.

A LOUER

Vaste local, cour, atelier ou usine avec ou sans force motrice.

A VENDRE

ouillage de mécanicien, 5, rue du Gazomètre (Guillotière). (309)

AVIS AU COMMERCE

Plusieurs négociants, associés et étrangers, à la recherche d'industries auxquelles ils pourraient offrir un concours pécuniaire et actif, prient les maisons désireuses d'entrer en rapport d'écrire franco, 7, rue de Béarn, à Paris; à M. V. OVEN.

AVIS

Les habitants de Saint-Fons sont prévenus qu'il s'ouvrira incessamment une nouvelle pharmacie en face de l'église. 355

COMPAGNIE PRIVILÉGIÉE DES PORTS

DÉBARCADÈRE MARITIME ET TERRAINS DE CADIX
Tirage du lundi 14 octobre 1872
Obligations remboursables à 400 francs

LISTE DES NUMÉROS SORTIS:

Table with columns: Numéro, Montant. Lists winning numbers and amounts for the Cadix lottery.

BOUGIE DE L'ÉTOILE

Exiger le mot Étoile sur chaque bougie. (307)

A LOUER

Vaste local, cour, atelier ou usine avec ou sans force motrice.

A VENDRE

ouillage de mécanicien, 5, rue du Gazomètre (Guillotière). (309)

AVIS AU COMMERCE

Plusieurs négociants, associés et étrangers, à la recherche d'industries auxquelles ils pourraient offrir un concours pécuniaire et actif, prient les maisons désireuses d'entrer en rapport d'écrire franco, 7, rue de Béarn, à Paris; à M. V. OVEN.

AVIS

Les habitants de Saint-Fons sont prévenus qu'il s'ouvrira incessamment une nouvelle pharmacie en face de l'église. 355

COMPAGNIE PRIVILÉGIÉE DES PORTS

DÉBARCADÈRE MARITIME ET TERRAINS DE CADIX
Tirage du lundi 14 octobre 1872
Obligations remboursables à 400 francs

LISTE DES NUMÉROS SORTIS:

Table with columns: Numéro, Montant. Lists winning numbers and amounts for the Cadix lottery.

BOUGIE DE L'ÉTOILE

Exiger le mot Étoile sur chaque bougie. (307)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

OFFRES ADMINISTRATIVES

Le maire de la ville de Lyon, Vu le jugement en date du 1er mai 1872, par lequel le tribunal civil de Lyon prononce l'expropriation, pour cause d'utilité publique, d'un parcelle de terrain dépendant de la propriété de M. veuve Darcho, sis cours du Midi, d'une contenance de 9 mètres 39 décimètres 91 centimètres, et réunie à cette voie publique en exécution d'alignement; Vu les certificats constatant la notification de ce jugement à l'intéressé, sa publication dans la commune de la situation des portions d'immeubles expropriés, et l'insertion dans le journal de l'arrondissement; Vu les articles 23 et suivants de la loi du 3 mai 1841; Vu la délibération du conseil municipal, en date du 28 novembre dernier, et les rapports des ingénieurs du service municipal; Considérant qu'il importe de notifier les offres de l'administration à l'intéressé et de mettre cette dernière à même d'accepter lesdites offres ou d'indiquer le montant de ses prétentions;

Table with columns: Désignation des Propriétaires, Actuels Présumés, Indications cadastrales, Nature des Immeubles, Surfaces en mètres carrés, Montant des Offres administratives. Lists property details and offers.

Art. 2. — Les offres déterminées par l'article précédent seront notifiées administrativement à l'intéressé et seront en outre publiées et affichées en la commune de la situation des biens, conformément à l'article 23 de la loi du 3 mai 1841; Art. 3. — La même intéressé est tenu de déclarer par écrit, dans les délais fixés par les articles 24 et 27 de ladite loi, à compter du jour de la notification, c'est-à-dire dans les quinze jours suivants, si elle accepte les offres qui lui sont faites, ou, en cas de refus, d'indiquer à l'administration le montant de ses prétentions.

Article premier. — Les sommes inscrites à la dernière colonne du tableau suivant, sont offertes à la propriétaire dénommée au même tableau, à titre d'indemnité, pour la valeur des portions d'immeubles dont elle est expropriée par le jugement ci-dessus visé, savoir:

Table with columns: Désignation des Propriétaires, Actuels Présumés, Indications cadastrales, Nature des Immeubles, Surfaces en mètres carrés, Montant des Offres administratives. Lists property details and offers.

Art. 2. — Les offres déterminées par l'article précédent seront notifiées administrativement à l'intéressé et seront en outre publiées et affichées en la commune de la situation des biens, conformément à l'article 23 de la loi du 3 mai 1841; Art. 3. — Les mêmes intéressés sont tenus de déclarer par écrit, dans les délais fixés par les articles 24 et 27 de ladite loi, à compter du jour de la notification, c'est-à-dire dans les quinze jours suivants, s'ils acceptent les offres qui leur sont faites, ou, en cas de refus, d'indiquer à l'administration le montant de leurs prétentions.

Article premier. — Les sommes inscrites à la dernière colonne du tableau suivant, sont offertes aux propriétaires dénommés au même tableau à titre d'indemnité pour la valeur des portions d'immeubles dont ils sont expropriés par le jugement ci-dessus visé, savoir:

Table with columns: Désignation des Propriétaires, Actuels Présumés, Indications cadastrales, Nature des Immeubles, Surfaces en mètres carrés, Montant des Offres administratives. Lists property details and offers.

Art. 2. — Les offres déterminées par l'article précédent seront notifiées administrativement à l'intéressé et seront en outre publiées et affichées en la commune de la situation des biens, conformément à l'article 23 de la loi du 3 mai 1841; Art. 3. — Les mêmes intéressés sont tenus de déclarer par écrit, dans les délais fixés par les articles 24 et 27 de ladite loi, à compter du jour de la notification, c'est-à-dire dans les quinze jours suivants, s'ils acceptent les offres qui leur sont faites, ou, en cas de refus, d'indiquer à l'administration le montant de leurs prétentions.

PURGATIF AGRÉABLE
SIROP DE TAMARIN
Formule du docteur DE BRUC
PASTILLES DE TAMARIN
Digestives et Laxatives
Pour vaincre la constipation, six à huit avant le repas.
LA BOITE : 1 F. 50
Bo trouvent dans TOUTES LES PHARMACIES, et au Dépôt principal, PHARMACIE BESSON, Cours Morand, 12, Lyon.

LA PRÉSERVATRICE

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES
Contre les risques d'accidents des travaux et des voitures
FONDÉE LE 18 MAI 1861
Régie par la loi du 14 juillet 1867, et le décret du 22 janvier 1868
SIÈGE SOCIAL :
Boulevard des Capucines, 35, à Paris
Directeur : Hippolyte MARESTAING
PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ :
1. Assurances collectives contre les accidents atteignant les ouvriers des usines et chantiers;
2. Assurances contre les accidents que les voitures des assurés causent aux tiers;
3. Assurances contre les accidents que les voitures des tiers peuvent causer aux voitures des assurés.

PHARMACIE GRAND

38, rue Centrale, 38, LYON
DÉPOT GÉNÉRAL
DES THÉ ET SIROP ANTI-ASTHMATIQUES ANGLAIS
du Docteur M'KENNIE
Ces Médicaments, répandus depuis fort longtemps en Angleterre, et d'une efficacité incontestable, se recommandent particulièrement dans les cas d'Asthme, — d'Oppression, — de Catarrhe, — de Bronchite, — de Rhume intense, — et dans toutes les Affections des voies respiratoires, — etc., etc.

ELIXIR ANTI-DIARRHÉIQUE

ANTICHOLÉRIQUE ET TONI-STHÉNIQUE
Employé avec succès pour combattre la Dysenterie, la Diarrhée et toutes les affections intestinales et cholériques.

BRILLANT POLY-MÉTALLIQUE

pour nettoyer les Ustensiles en cuivre, l'Argenture, la Dorure, etc.
Se trouvent dans les principales pharmacies et maisons de droguerie françaises et étrangères.

CHEVAUX

LA MAISON
BLOC ET LEVEL
Préviens les Amateurs qu'elle vient de recevoir un convoi de gros chevaux et chevaux trotteurs
Écuries avenue de Saxe. 267 (334)

LES PLUS RICHES

ÉTRENNES
UNE MACHINE A COUDRE
de la Maison MOLLIERE, 61, rue de Lyon
Emile Doué, GENDRE ET SUCCESSION
La célèbre Machine la vraie Silencieuse est recommandée aux familles, aux lingères et aux confectionneurs.
Machines à navette allant à la main et au pied, 125 fr.
Machines de familles avec boîtes de luxe en thuya, paissandre, érable blanc et gris, bois de rose, etc., à 60 fr.